



Le processus entamé il y a cinq ans avec le mandat donné par la Conférence Tripartite à l'Assemblée Interjurassienne vient de s'achever. Le travail de l'AIJ étant terminé, le temps est venu de décider de ce qu'il en adviendra. D'ores et déjà, le Groupe Bélier souhaite clarifier les choses : il est hors de question que ce rapport subisse le même sort que le rapport Widmer en son temps. Inutile donc de tergiverser plus longtemps : le seul organe en droit de décider des suites à lui donner doit se prononcer le plus vite possible, et cet organe, c'est le peuple jurassien.

Demain on vote !

L'Assemblée Interjurassienne, dont on avait presque perdu l'espoir qu'elle prouve son utilité un jour, a — surprise totale — fourni un travail qui est complet, innovant et porteur d'avenir pour la région. La méthode de travail même, ouverte aux propositions de pistes d'amélioration pour la région, avait pour but d'empêcher qu'une pensée unique s'impose dans le rapport, et de favoriser la comparaison des possibles solutions à la Question Jurassienne. Mission accomplie : non-seulement les nombreuses pistes proposées ont toutes été envisagées — avant d'être, il est vrai, rejetées pour la plupart —, mais la comparaison des avantages des différentes pistes ne laisse aucun doute planer : une solution est largement en tête.

Et le gagnant est...

Sans vouloir nous pavaner et clamer à tue-tête « on vous l'avait dit », il faut tout de même se l'avouer, nous vous l'avions annoncé. Depuis sa fondation en 1962, le Groupe Bélier a pour objectif principal l'autonomie de la région jurassienne. Lorsque, par un coup du destin et des politiques, le Jura s'est trouvé coupé en deux par une frontière artificielle et illogique, le Groupe Bélier n'a pas changé de discours : c'est uni que le Jura sera fort et indépendant. Toute solution intermédiaire ne serait qu'un pis-aller.



Pourtant, cette conviction, certes étayée, n'était alors que cela, une conviction. Il manquait à notre argument la force de l'élément-massue, la preuve scientifique. Aujourd'hui, cet élément nous a été offert par l'Assemblée Interjurassienne.

... l'unité du Jura

Désormais, remettre en question la viabilité d'un canton du Jura uni est une absurdité. Le rapport universitaire sur le budget d'un canton formé des six districts actuels du Jura historique montre clairement un excédent propice aussi bien aux réductions d'impôts qu'à une stimulation de l'activité régionale.

Du point de vue des institutions, une simplification des structures permettrait aux communes aujourd'hui réduites au rang d'exécutants de devenir des interlocuteurs valables pour le canton, et les autoriserait à conclure des partenariats à plus grande échelle.

La gestion des ressources, notamment dans le domaine des capitaux naturels, serait nettement améliorée.

La nouvelle structure, regroupant les communes des districts en entités uniques, est inédite en Suisse, et a donc pour soi des avantages en matière de crédibilité, de réduction des coûts, de gestion des infrastructures, des ressources, et a le mérite d'être innovante et adaptée aux besoins de notre région.

La seconde piste, le *statu quo* +, ne tient pas la comparaison. Seule une vague amélioration en matière de gestion des infrastructures et de fonctionnement institutionnel est à prévoir — et encore, uniquement dans le Jura sud ! Quel manque d'ambition, quelle étroitesse d'esprit.

Cette piste n'est pas même réalisable sans l'aval de l'ensemble du canton de Berne, puisqu'elle nécessiterait une modification de la constitution cantonale. Va-t-on encore choisir de faire le beau devant les instances bernoises pour obtenir le susucre supplémentaire ? Et même si c'était le cas — les toutous pro-bernois ont la fidélité des meilleurs compagnons canins — le maître bernois accepterait-il de pousser le favoritisme au point de susciter la grogne et la jalousie des autres régions bernoises ? Rien n'est moins sûr.



On vote, demain

Dans le rapport de la minorité de l'AIJ, on lira avec un certain effroi que « [le Conseil du Jura bernois] est le seul véritable interlocuteur de la région ». Il conviendrait, toujours selon la minorité de l'AIJ, de lui remettre le dossier pour qu'il décide de son sort. Le Groupe Bélier ne peut pas admettre que l'on détourne ainsi l'attention de la vérité.

Si le CJB est le représentant du peuple, élu démocratiquement, il n'en reste pas moins sous les ordres du souverain. Le statut d'élu dans ce conseil ne prodigue pas une divine impartialité, ni une céleste infaillibilité. En cas de litige, le peuple a l'avantage sur ses représentants, et faire croire qu'un quelconque conseil est « seul véritable interlocuteur » est un message propre à retirer à la population le droit de s'intéresser à son avenir. Sur un sujet aussi important, laisser la décision à une poignée d'élus n'est pas une position responsable.

Lorsque le peuple se trompe ou revient après-coup sur ses décisions, c'est de son propre chef et sous sa propre responsabilité. Il a le droit de changer d'avis, d'hésiter, de douter. Nous pensons que, malgré les décisions prises dans le passé, le peuple du Jura sud n'est toujours pas certain d'avoir fait le bon choix. Une part importante demande à pouvoir choisir à nouveau. Qui oserait lui dénier ce droit ?

C'est pour cela que nous préconisons un vote populaire sur l'ensemble de la population du Jura. Seul un plébiscite univoque serait à même de résoudre la Question Jurassienne de manière définitive, et nous pensons que ce vote doit intervenir le plus tôt possible.

Un délai de quatre ans au maximum nous semble pour cela idéal. Il est évident que les consciences sont aujourd'hui baignées dans l'esprit de l'étude de l'AIJ. Les gens ont été informés, ils ont eu le temps d'assimiler les conclusions du rapport, et auront le temps, jusqu'au vote, de se faire une opinion. Repousser cette consultation populaire aux calendes grecques serait faire preuve de mauvaise foi : qui donc aurait besoin de plus de quatre ans pour se décider sur un sujet, fût-il d'une telle importance ? Quand le vin est tiré, il faut le boire. Quand le rapport est publié, il faut voter.



Le vote, mode d'emploi

Lorsque les votants du Jura recevront leur matériel de vote par la poste, quelle sera la question à laquelle ils devront répondre ? Cette interrogation revient régulièrement dans les discussions. La réponse n'est pas évidente d'emblée, mais certains points peuvent d'ores et déjà être exclus.

La population ne se prononcera pas sur l'adoption immédiate des solutions préconisées par l'une ou l'autre des pistes de l'AIJ. Comme nous l'avons clairement rappelé dans de nombreuses conférences, la procédure d'unification n'en est pas une : il s'agit de créer une nouvelle entité, de type cantonale, ayant pour étendue la surface des six districts actuels du Jura, nord et sud. Dans ce cadre, une assemblée constituante devra être mise en place pour poser les fondations du nouvel état. Cette constituante ne devrait pas être liée par le contenu d'une étude préliminaire ; elle devra être libre de ses choix, et les faire en connaissance de cause.

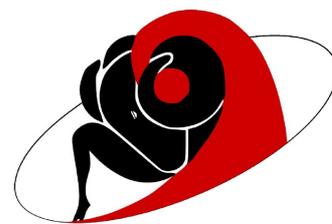
Il se pourrait donc que l'assemblée constituante remette complètement en question le contenu de l'étude de l'AIJ et décide de suivre une autre voie pour la construction du nouveau canton.

Il va toutefois de soi que la population a toujours le dernier mot : si les propositions de l'assemblée constituante ne conviennent pas, le peuple pourra les contester ; et si ce que le peuple veut est ce qu'il y a dans le rapport de l'AIJ, alors l'assemblée constituante y sera naturellement amenée.

En conclusion, un premier vote devrait porter sur l'opportunité d'unifier le Jura. Un second vote devrait permettre d'élire une assemblée constituante, alors qu'un ou plusieurs vote subséquents devraient autoriser la population à se prononcer sur le contenu des propositions de l'assemblée constituante.

Le cas de la ville de Bienne

Les rapports des Jurassiens, particulièrement du sud, avec la ville de Bienne sont de nature fondamentale. En tant que centre urbain voisin, Bienne est un pôle attractif en matière d'activité professionnelle et de loisirs, d'éducation, etc. Il est clair que, une fois le Jura uni, ces rapports ne s'interrompent pas. En vérité, le



contraire risque de se produire. De simples banlieues, périphéries sans intérêt, bassins de population, les communes avoisinantes, une fois fusionnées, auraient pour Bienne la valeur d'interlocuteurs essentiels. Les échanges, pour le moment principalement unidirectionnels, s'enrichiront d'une dimension additionnelle. Les partenariats directs devraient fleurir, et le nouveau canton lui-même ne délaissera pas la ville.

Ceux qui s'inquiètent de la minorité francophone de Bienne ne doivent pas se laisser déranger par le destin de cette communauté. Rien n'oblige à se laver les mains de leur avenir une fois l'unité réalisée. Un partenariat administratif est loin d'être exclu d'emblée, et il appartiendra au futur état d'en prendre le chemin.

La solution communaliste n'aura pas lieu

Le vote par commune pour rejoindre le Jura a été mis en place comme outil pour éviter que des communes dont la population serait autonomiste se retrouvent piégées en territoire bernois. Si le but est louable, les effets doivent toutefois en être scrupuleusement mesurés. Si Moutier devait faire valoir son droit à cette option, et rejoignait le Jura libre, les conséquences en seraient catastrophiques pour l'ensemble de la région jurassienne.

En toute première ligne, le Jura resté bernois serait marginalisé, réduit comme peau de chagrin — lui qui n'est déjà pas bien grand — dans un canton essentiellement germanophone, à peine plus important que la communauté francophone disséminée dans le reste du canton. C'en serait fini pour lui de tous les traitements de faveur, de tous les statuts particuliers. Si d'aventure il lui en prenait, au vu du traitement qui lui serait réservé par Berne, de vouloir rejoindre le canton du Jura, il n'est pas certain que Berne, excédée, exaspérée, accéderait à sa demande d'un ultime vote.

Le canton du Jura, privé de l'opportunité de restructuration bienvenue qu'offre l'unité immédiate, resterait confiné dans le rôle de canton périphérique, et ferait face aux mêmes difficultés qu'à présent.

Pour la région jurassienne étendue, enfin, l'avènement du nouveau canton, porte-étendard des intérêts de l'arc jurassien et partenaire direct et crédible pour les interfaces internationales de

LBI
Le Bélier Informe



la Suisse n'aurait pas lieu.

Au final, il est clair que le bilan d'une unité à six districts est bien meilleur que celui d'une solution communaliste pour Moutier. Toutefois il faut le dire clairement : à plus ou moins long terme, la solution communaliste reste pour Moutier comme pour le canton du Jura une amélioration sur le *statu quo*. Nous favoriserons donc toujours une résolution de la Question Jurassienne qui englobe l'intégralité des six districts plutôt qu'une solution partielle.

Votez bien, votez jurassien

Il en va donc des intérêts de toute la communauté jurassienne, au delà même des limites du Jura historique : il faut mettre en place un vote rapidement et se diriger vers l'unité avec confiance et résolution. Rien en tout cas ne saurait ébranler la motivation du Groupe Bélier et nous porterons toujours bien haut l'idéal d'un Jura fort, indépendant et fier.

Jura libre et uni, de Boncourt à La Neuveville

Groupe Bélier